

Les personnes qui reçoivent une lettre de faire part renvoient — dans les huit jours — leur carte de visite aux parents qui la leur ont adressée, non aux jeunes époux, à moins qu'elles ne connaissent les parents ni de l'un ni de l'autre, et que ce soit le marié qui leur ait envoyé la lettre. Dans ce cas, tout d'exception, c'est aux nouveaux mariés qu'on adresse sa carte.

LETTRES D'INVITATION À UN CONVOI ET FAIRE PART DE DÉCÈS.

En ce qui concerne une mort, il y a aussi les lettres d'invitation à la cérémonie funèbre et les lettres de faire part.

Dans le grand monde (comme on dit), — et voilà que l'usage se répand dans tous les mondes (comme on dit encore), — les lettres d'invitation au convoi sont rédigées au nom des seuls parents masculins ; les femmes de la famille n'y figurent pas, même la veuve, même la mère, même la fille !

Pour ces lettres d'invitation, les parents masculins prennent leur titre, s'il y a lieu, mais n'y étalent pas toutes leurs qualités et dignités. Ainsi, on dira très bien : " Le colonel S... du 250° de ligne " — car il s'agit de faire connaître par des désignations claires, tous ceux qui invitent et font part, afin qu'il n'y ait pas d'erreur dans l'envoi des cartes de retour ; mais il serait de mauvais goût d'ajouter : " Commandant le 250° de ligne, officier de l'ordre de la Légion d'honneur, chevalier de ceci, grand'croix de cela."

Par exemple, on n'observe pas la même réserve en ce qui concerne le défunt ; tous ses titres, grades, dignités sont énoncés.

On n'a invité à l'enterrement que les personnes habitant la même ville, ou au moins les villes ou villages limitrophes. On ne peut imposer un voyage, même court, une perte de temps à ses connaissances, pour leur offrir un spectacle de tristesse et de désolation. Au-delà du rayon que nous avons indiqué, on adresse des lettres de faire part où, cette fois, les femmes de la famille figurent, et où les parents masculins énoncent tous leurs titres. La raison en est que ces lettres ne s'envoient qu'après les funérailles, et qu'alors, on a eu le temps de se reconnaître, de se reprendre.

On répond à cette lettre par l'envoi de sa carte pure et simple, ou par quelques mots de condo-

léance, ou par une lettre émue, cela dépend du degré d'intimité.

La carte ou la lettre de réponse n'est adressée qu'à ceux qu'on connaît parmi tous les parents qui font part de la mort.

Les amis du défunt sont avertis par lettre autographe, émanant d'un membre de sa famille.

La lettre de faire part est *due* à tous ceux qui ont eu quelque rapport avec le mort.

Quelques jours après l'enterrement, la famille du mort envoie une carte collective à toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques.

UNE SUPERFÉTATION.

J'ai entendu poser ces questions :

" 1. Lorsqu'on reçoit une lettre d'invitation à un mariage ou une cérémonie funèbre, doit-on envoyer une carte, même si l'on a l'intention d'assister à la bénédiction nuptiale ou au convoi ? "

Non ; l'envoi de la carte serait une véritable superfétation. En saluant les mariés à la sacristie, ou la famille du mort au cimetière, on est vu et reconnu de celui qui a adressé l'invitation, et, en conséquence, il sait qu'on a assisté à la cérémonie.

" 2. Si, le jour de la cérémonie, on est empêché d'y assister, que reste-t-il à faire ? "

Selon le degré d'intimité des relations, on envoie une simple carte, ou on ajoute sous son nom quelques mots de regrets.

INVITATIONS AU BAL, À UN DINER, ETC.

On invite à un bal *au moins* quinze jours d'avance. Il faut bien ce temps à une femme pour préparer, combiner sa toilette, aujourd'hui que tout est si compliqué dans l'ajustement.

Pour un bal, voici la teneur de l'invitation — sur une large carte imprimée et parfois enguirlandée de la fleur choisie, quand il s'agit d'un bal floral.

" M. et Mme X... prient Monsieur et Madame Z... (le nom écrit à la plume) de leur faire le plaisir d'assister au bal qu'ils donneront le..... "

Si c'est un bal particulier, on le mentionne : " au bal blanc, " " au bal des roses, " " au bal costumé, " " au bal masqué, " etc. Ainsi on est averti que les célibataires des deux sexes danseront seuls (à un bal blanc) ; que l'on doit garnir sa toilette ou orner sa boutonnière de la reine des fleurs (à